



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 23 février 2017

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Blois le 23 février à 9h30 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 10 février 2017.

RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	COLLEGE	AG BIO CENTRE	CA 23 février 2017
LA RICHE EN BIO	DYONET	Jacques	Consommateurs	Titulaire CA	présent
ASSOCIATION LA PRESLE	TROFLEAU	Martine	Consommateurs	Suppléant CA	excusé
BIOCOOP AU BOURGEON VERT	ZOPPÉ	Agnès	Distributeurs	Titulaire CA	présente
TERNAO	FOUCAULT	David	Distributeurs	Titulaire CA	présent
FRSEA CENTRE	LELIÈVRE	Éric	Institutionnels	Titulaire CA	excusé
CONFEDERATION PAYSANNE	HAHUSSEAU	Yves Marie	Institutionnels	Titulaire CA	présent
COOP DE FRANCE CENTRE	VAURS	Christophe	Institutionnels	Titulaire CA	excusé
CRCA Centre	DAUBIGNARD	Louissette	Institutionnels	Suppléant CA	absente
MFR DE L'ORLEANAIS	VERGNAUD	Pascal	Institutionnels	Titulaire CA	excusé avec pouvoir
CER France - ALLIANCE Centre	PRUNIER	Joël	Institutionnels	Suppléant CA	excusé
LSDH	LESEURE	Philippe	Préparateurs	Titulaire CA	absent
SIDESUP	BELIERES	Jean-Marie	Préparateurs	Titulaire CA	excusé avec pouvoir
MAUTOUCHET SERGE SMC	MAUTOUCHET	Serge	Préparateurs	Titulaire CA	présent
AXÉRÉAL BIO	RENART	Gilles	Préparateurs	Titulaire CA	présent
CONSERVES DU BLAISOIS	MACHELIDON	Philippe	Préparateurs	Suppléant CA	excusé
GIE PORC BIO DU CENTRE	BOULAI	Michel	Préparateurs	Suppléant CA	absent
FERME DE LA MOTTE	LEMAIRE	Julien	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
SCEA LES RIOLLIÈRES	BOURGY	Emmanuel	Producteurs	Titulaire CA	présent
EARL PONTIJOU	GAULANDEAU	Claude	Producteurs	Titulaire CA	présent
GAEC DU COUDRAY	JANSEN	Julien	Producteurs	Titulaire CA	présent
	POTHIER	Sylvain	Producteurs	Titulaire CA	excusé
SCA LE BIOTOPE	RIFFARD	Philippe	Producteurs	Titulaire CA	présent
FERME DE LA CHAUME AU CHAT	VINCENT	Jean-François	Producteurs	Titulaire CA	présent
GAEC VAL PRÉ VERT	DURAND	Joël	Producteurs	Suppléant CA	présent
DOMAINE LES CHESNAIES	LAMBERT	Pascal	Producteurs	Suppléant CA	absent
	SPACH	Claude-Eve	Producteurs	Suppléant CA	absent

Autres : Jacques Sappei (directeur Bio Centre), Jean-Christophe Grandin (coordinateur amont Bio Centre) .

Étaient présents également les membres du GRAB (cf. compte-rendu du GRAB), les deux réunions ayant été tenue ensemble.

Au total, 14 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.



Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

HORAIRE	SUJET
9h30	Approbation des précédents procès-verbaux (CA et GRAB).
9h35	Tour de table sur les bilans 2016 de nos structures (10mn chacun)
10h45	Organisation de la formation continue des agriculteurs dans le réseau. (mutualisation, portage, financement) Décision sur une organisation commune (ou non), et sur l'engagement dans la démarche qualité Vivea.
11h30	Discussion et validation du barème des interventions des adhérents pour le compte du réseau (Bio Centre et GAB)
11h45	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre
11h50	Discussion et validation du partenariat de Bio Centre à la couveuse de l'agglomération d'Orléans
12h00	Points de conjonctures
12h25	Questions diverses

Il précise que des journalistes de France 3 seront présents ce matin pour réaliser un reportage sur la situation des aides en agriculture biologique.

Cette venue impose ainsi un changement dans l'ordre du jour, les points de conjonctures seront abordés dès le tour de table initial. Après l'intervention des journalistes, l'ordre du jour sera poursuivi.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 novembre 2016, est adopté à l'unanimité.

2. Tour de table et points de conjonctures

L'ensemble des interventions mettent en évidence une réelle difficulté de nombreuses exploitations qui n'ont toujours pas à ce jour touché la totalité des aides dues pour 2015. Les avances de trésorerie sont insuffisantes pour couvrir les charges courantes et certains ont eu recours à des facilités bancaires génératrices de charges supplémentaires.

C'est une incompréhension voire une exaspération qui s'exprime unanimement autour de la table face à l'attitude de l'état qui ne tient pas ses engagements.

La situation pour 2016 et 2017 n'apparaît pas à ce jour plus claire.

Il ressort des discussions que le réseau ne peut pas communiquer sur la situation avant d'avoir reçu des précisions de la part du ministère, ce qui pourrait intervenir dans les jours à venir lors du salon de l'agriculture.

On constate également une dynamique toujours présente de conversion tirée par un marché en forte progression, 20% en moyenne d'augmentation de chiffre d'affaire en 2016 avec certains industriels qui annoncent jusqu'à 30% de progression.

3. Organisation de la formation continue des agriculteurs dans le réseau

Jacques Sappei présente les exigences légales issues de la loi du 5 mars 2015. Ces exigences sont remplies avec quelques outils supplémentaires proposés par Vivea à mettre en œuvre immédiatement. Vivea a l'obligation de s'assurer de la qualité des organismes de formation.

Pour cela Vivea propose également un système qualité (Qualicert) pour lequel il a défini un référentiel en 23 points et s'est associé avec deux organismes de conseil pour accompagner

la mise en place dans les organismes de formation qui le souhaitent. Ce système n'est pas obligatoire. Il permet dès l'engagement de la démarche de bénéficier d'un bonus financier sur les formations (5€ / h x participant lors de la mise en place et la première année. Puis 4 € la deuxième et 3 € les suivantes).

Compte tenu de notre volume global de formation dans l'ensemble du réseau régional, ce bonus représenterait entre 10 et 14 k€ par an. La contrepartie serait une certaine rigidité dans la procédure de mise en place et de suivi des formations, ainsi qu'un temps non négligeable supplémentaire à passer par chaque intervenant pour suivre cette procédure.

La discussion met en évidence le peu d'intérêt pour cette démarche qui n'apportera rien en termes de qualité au niveau des agriculteurs en formation.

Le conseil d'administration décide de s'en tenir aux exigences légales. L'opportunité de la mise en place d'un système qualité plus élaboré pourra être revue dans le cadre de la réflexion sur la réorganisation du réseau.

4. Discussion et validation du barème des interventions des adhérents pour le compte du réseau

Jacques Sappei expose la nécessité de mieux indemniser les adhérents lorsqu'ils interviennent dans le cadre d'une prestation qui rapporte du financement à Bio Centre ou qu'ils apportent une expertise reconnue dans le cadre d'un projet ou une action menés par Bio Centre. Il propose d'introduire une indemnité pour prestation de niveau 2 (en gras dans le tableau ci-dessous).

Il pose également la question de l'indemnisation des représentants des GABs au sein des commissions régionales (par ex : maraichage, grandes cultures). La discussion met en évidence que ceux-ci étant mandatés par les GABs, le conseil d'administration, et le GRAB, renvoient aux GABs la décision sur la prise en charge de cette indemnisation.

Tableau des indemnités (issu du règlement intérieur en vigueur et du PV du CA du 7 novembre 2013)

TYPE D'INTERVENTION	QUI ?	EXEMPLES	Frais de déplacement	Indemnité journalière
Réunions des Collèges, CA, bureau, AG	Membres élus des collèges, et administrateurs	Réunion collèges lors de l'AG Réunion GRAB Réunion collèges aval	OUI	50€ / 0.5j 70€ / 1j
Représentation de Bio Centre	Tous membres de Bio Centre sur demande explicite	Participation aux comités ou commissions régionales (Coredef, Coreamr, CoAB, ...) Réunions avec les institutionnels (Draaf, Région,...)	OUI	50€ / 0.5j 70€ / 1j
Action de promotion	Tous membres de Bio Centre sur demande explicite	Tenu d'un stand institutionnel lors d'une manifestation	OUI	50€ / 0.5j 70€ / 1j
Prestation (niveau 1)	Tous membres de Bio Centre sur demande explicite	Accueil sur une ferme pour des journées techniques, filières, formation,... Témoignages sur ses pratiques	OUI	70€ / 0.5j 150€ / 1j
Prestation (niveau 2)	Tous membres de Bio Centre sur demande explicite	Intervention pour le compte de Bio Centre avec apport significatif de compétences reconnues - pour une formation avec financement Vivea - dans le cadre d'un projet ou action	OUI	150 € / 0.5j 300 € / 1j

**Le président demande au conseil d'approuver cette proposition.
Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce barème d'indemnités.**

5. Validation des nouveaux membres

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES FILIERES ANIMALES
DU CENTRE – ADEFAC / Institutionnel / Cité de l'agriculture à Orléans

Le président demande au conseil d'administration d'approuver cette demande d'admission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Discussion et validation du partenariat de Bio Centre à la couveuse d'Orléans

Le directeur explique que la métropole d'Orléans a engagé depuis plusieurs années un projet de création d'une couveuse agricole sur son territoire, en collaboration avec la chambre d'agriculture du Loiret.

Elle a demandé à Bio Centre d'être membre fondateur de l'association qui va être créée, les couvés étant principalement des maraichers bio.

Le rôle de Bio Centre sera de participer à l'administration de cette association et interviendra en appui technique sous forme de prestation.

La discussion met en évidence la nécessité d'impliquer le Gabor dans cette structure. Jacques Sappei se rapprochera d'Olivier Chaloché, président du Gabor, pour définir les modalités de cette participation.

Le président demande au conseil d'administration d'approuver cette demande de participation à ce projet de couveuse agricole.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

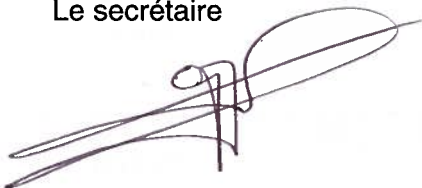
7. Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12h30.

Fait à Blois, le 23 février 2017,

Le secrétaire



Julien JANSEN

Le président



Jean-François VINCENT